

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance du 15 novembre 2021

Délibération n°2021-034

Point 6

Point 6 à l'ordre du jour

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle : Campagne Masters 2022, capacités globales d'accueil, composition de la commission d'étude des dossiers, critères de sélection, modalités de candidature, mots clefs, attendus, taux d'accès dans le parcours de M1.

VU l'article L612-6 du code de l'Education ;

VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des Masters MEEF ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master.

Exposé de la délibération :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Education, l'université d'Orléans fixe ses capacités maximales d'accueil dans certains masters ne pouvant accepter l'ensemble des candidats. Il est proposé une capacité globale d'accueil, une composition de la commission d'études des dossiers, des critères de sélections, des modalités de candidatures, des mots clefs, des attendus et un taux d'accès dans le parcours de M1.

La CFVU approuve les capacités globales d'accueil, la composition de la commission d'étude des dossiers, les critères de sélection, les modalités de candidature, les mots clefs, les attendus et les taux d'accès dans le parcours de M1 pour la campagne Masters 2022 des composantes UFR DEG, INSPE, UFR LLSH, OSUC et UFR ST.

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	19
Membres présents :	19
Membres représentés :	4
Total :	23

Décompte des votes :

Absentions :	–
Votants :	23
Blancs ou nuls :	–

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	–

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2021

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Présidente du Conseil Académique,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La directrice des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.

Annexe :



Point6_TMM_UO_ca
mpagne 2022.xlsx